

DÉLIBÉRATION

N° CS-2021-11

OBJET: SETA – Budget Eau – Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 5
Date de convocation : 07/04/2021
Date d'affichage : 08/04/2021
Votes contre: 0
Votes pour : 25
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de LANNEMAIGNAN, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christian DAVID**

Membres présents : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, LABURTHE Joël, DAVID Christian, REQUENA Julien, DUCOS Philippe, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, DUPRAT Cathy (a reçu procuration de DELHOSTE Pierre), LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian (a reçu procuration de TINTANÉ Isabelle), SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal (a reçu procuration de BAQUE Aline), BARSACQ Franck (a reçu procuration de EXPERT Didier), DUPUY Alain, MAURAS Marie-Claude (a reçu procuration de FRENOT Thierry), LABURTHE Daniel.

Membres absents et excusés : TINTANÉ Isabelle (a donné procuration à DARTIGUE Christian), DELHOSTE Pierre (a donné procuration à DUPRAT Cathy), BAQUE Aline (a donné procuration à TROTТА Pascal), LATAPIE Arnaud, EXPERT Didier (a donné procuration à BARSACQ Franck), FRENOT Thierry (a donné procuration à MAURAS Marie-Claude).

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2020	A	- 7 262.51 €
Résultat antérieur	B	670 617.33 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A+B	663 354.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	423 974.69 €
Restes à réaliser		D	167 268.97 €
Dépenses	Recettes		
169 479.03 €	336 748.00 €		
Besoin de financement à la section d'investissement		E	0.00 €

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0.00 €
2°) (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	663 354.82 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

